

Aéroport Toulon Hyères



GUIDE DES REDEVANCES EXTRA-AÉROPORTUAIRES NON AVIATION FEES

TABLE DES MATIERES

1	CONTACTS	3
2	PARKINGS AUTOMOBILES / CAR PARK	4
3	REDEVANCES EXTRA-AERONAUTIQUES.....	7
3.1	Redevances domaniales pour les compagnies aériennes / <i>AIRLINES charges</i>	7
3.2	Redevances domaniales pour les loueurs de véhicules / <i>RENTA CAR COMPANIES charges</i>	8
3.3	Redevances domaniales pour les commerces / <i>COMMERCIAL STORES charges</i>	8
3.4	Emplacements pour éléments techniques	8
3.5	Emplacements précaires (maximum 2 mois).....	8
3.6	Films et prises de vues	9
3.7	Exposition photos ou tableaux	10
3.8	Location de la salle de réunion.....	11
3.9	Téléphonie.....	11
3.10	Charges.....	12
3.11	Autres prestations	12

SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE TOULON HYERES

-SEATH-

Boulevard de la Marine - 83400 HYERES CEDEX

 0825 01 83 87

 +00 33 (0)4 94 00 84 13

 www.toulon-hyeres.aeroport.fr

Marketing

Maud ASTESANO  +00 33 (0)4 94 00 84 07
.....  maud.astesano@toulon-hyeres.aeroport.fr

Facturation clients, statistiques & Tarification / *Invoicing, statistics & Tarification*

Perrine POURRET  +00 33 (0)4 94 00 83 29
.....  perrine.pourret@toulon-hyeres.aeroport.fr

Responsable technique / *Technical Manager*

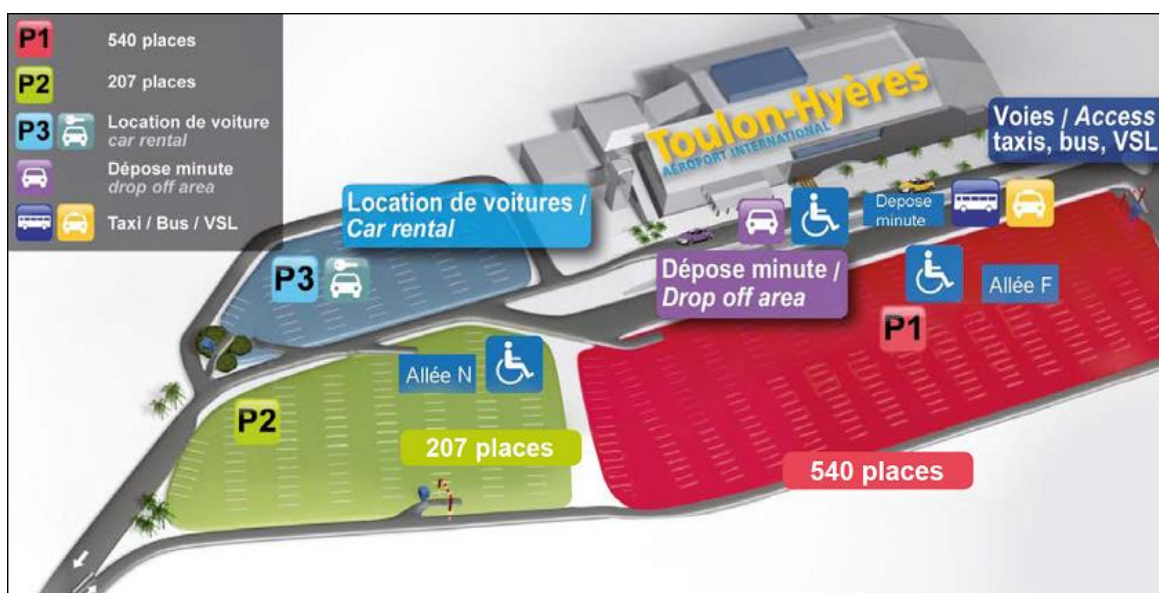
Frédéric DAUNAC  +00 33 (0)4 94 00 83 79
.....  frederic.daunac@toulon-hyeres.aeroport.fr

2 PARKINGS AUTOMOBILES / CAR PARK

		Tarif 2017 HT	Tarif 2017 TTC
Abonnement particulier <i>Individual Subscription</i>	Mensuel / <i>Monthly</i>	116,67 €	140,00 €
	Trimestriel / <i>Quarterly</i>	250,00 €	300,00 €
	Semestriel / <i>Biannual</i>	458,33 €	550,00 €
	Annuel / <i>Annual</i>	833,33 €	1 000,00 €
Abonnement parking personnel plate-forme / <i>Platform staff subscription - Indivisible</i>	Mensuel indivisible / <i>Monthly</i>	30,50 €	36,60 €
	Trimestriel indivisible / <i>Quarterly</i>	76,24 €	91,49 €
	Annuel indivisible / <i>Annual</i>	228,73 €	274,48 €
Réédition carte abonnement égarée / <i>Lost suscription card reissue</i>	Par carte / <i>per card</i>	15,00 €	18,00 €
Carte non restituée en fin d'abonnement <i>Unreturned suscription card</i>	Par carte / <i>per card</i>	15,00 €	18,00 €
Frais de traitement et de facturation de tickets de parking tamponnés <i>Processing fees and billing stamped parking tickets</i>	Par tranche de 20 tickets / <i>for every 20 tickets</i>	14,95 €	17,94 €
Parking P1 Durée totale de stationnement comprise <i>Parking total duration between - and</i>	entre 0 et 15 mn	Gratuit	Gratuit
	entre 16 mn et 30 mn	2,50 €	3,00 €
	entre 31 mn et 45 mn	2,67 €	3,20 €
	entre 46 mn et 1h00	2,83 €	3,40 €
	entre 1h01 et 1h15 mn	3,75 €	4,50 €
	entre 1h16 et 1h30 mn	3,83 €	4,60 €
	entre 1h31 et 1h45 mn	3,92 €	4,70 €
	entre 1h46 et 2h00 mn	4,00 €	4,80 €
	entre 2h01 et 2h15 mn	5,00 €	6,00 €
	entre 2h16 et 2h30 mn	5,17 €	6,20 €
	entre 2h31 et 2h45 mn	5,33 €	6,40 €
	entre 2h46 et 3h00 mn	5,50 €	6,60 €
	entre 3h01 et 3h15 mn	5,67 €	6,80 €
	entre 3h16 et 3h30 mn	5,83 €	7,00 €
	entre 3h31 et 3h45 mn	6,00 €	7,20 €
	entre 3h46 et 4h00 mn	6,17 €	7,40 €
	entre 4h01 et 4h15 mn	6,67 €	8,00 €
	entre 4h16 et 4h30 mn	6,75 €	8,10 €
	entre 4h31 et 4h45 mn	6,83 €	8,20 €
entre 4h46 et 5h00 mn	6,92 €	8,30 €	
entre 5h01 et 5h15 mn	7,00 €	8,40 €	

		Tarif 2017 HT	Tarif 2017 TTC
Parking P1 Durée totale de stationnement comprise <i>Parking total duration between - and</i>	entre 5h16 et 5h30 mn	7,08 €	8,50 €
	entre 5h31 et 5h45 mn	7,17 €	8,60 €
	entre 5h46 et 6h00 mn	7,25 €	8,70 €
	entre 6h01 et 6h15 mn	7,33 €	8,80 €
	entre 6h16 et 6h30 mn	7,42 €	8,90 €
	entre 6h31 et 6h45 mn	7,50 €	9,00 €
	entre 6h46 et 7h00 mn	7,58 €	9,10 €
	entre 7h01 et 7h15 mn	7,67 €	9,20 €
	entre 7h16 et 7h30 mn	7,75 €	9,30 €
	entre 7h31 et 7h45 mn	7,83 €	9,40 €
	entre 7h46 et 8h00 mn	7,92 €	9,50 €
	entre 8h01 et 8h15 mn	8,00 €	9,60 €
	entre 8h16 et 8h30 mn	8,08 €	9,70 €
	entre 8h31 et 8h45 mn	8,17 €	9,80 €
	entre 8h46 et 9h00 mn	8,25 €	9,90 €
	entre 9h01 et 9h15 mn	8,33 €	10,00 €
	entre 9h16 et 9h30 mn	8,42 €	10,10 €
	entre 9h31 et 9h45 mn	8,50 €	10,20 €
	entre 9h46 et 10h00 mn	8,58 €	10,30 €
	entre 10h01 et 10h15 mn	8,67 €	10,40 €
	entre 10h16 et 10h30 mn	8,75 €	10,50 €
	entre 10h31 et 10h45 mn	8,83 €	10,60 €
	entre 10h46 et 11h00 mn	8,92 €	10,70 €
	entre 11h01 et 11h15 mn	9,00 €	10,80 €
entre 11h16 et 11h30 mn	9,08 €	10,90 €	
entre 11h31 et 11h45 mn	9,17 €	11,00 €	
entre 11h46 et 12h00 mn	9,25 €	11,10 €	
entre 12h01 et 16h00 mn	9,58 €	11,50 €	
entre 16h01 et 24h00 mn	13,33 €	16,00 €	
	Au-delà, par tranche de 24 heures indivisibles <i>Beyond every indivisible 24h</i>	12,50 €	15,00 €
En cas de perte du ticket (si non présentation de justificatifs)	Forfait / <i>In case of ticket lost if no proof</i>	388,33 €	466,00 €
E parking : Parking P2 (uniquement sur réservation internet) à destination des particuliers <i>(Internet bookings only) individuals fees</i>	Par tranches de 24 heures indivisibles (de 1 à 6 jours) / <i>Every indivisible 24h 1 to 6 days</i>	8,33 €	10,00 €
	Par tranches de 24 heures indivisibles (à partir du 7eme jour) / <i>after and from 7 days</i>	6,67 €	8,00 €

	Frais de réservation / <i>Booking fees</i>	Offerts / <i>Free</i>	Offerts / <i>Free</i>
E parking : Parking P2 (uniquement sur réservation internet) à destination des particuliers <i>(Internet bookings only) individuals fees</i>	Frais d'annulation / <i>Cancellation fees</i>	4,17 €	5,00 €
E parking : Parking P2 (uniquement sur réservation internet) à destination des agences de voyage <i>(Internet bookings only) travel agencies fees</i>	Par tranches de 24 heures indivisibles (de 1 à 6 jours) / <i>Every indivisible 24h 1 to 6 days</i>	7,50 €	9 €
	Par tranches de 24 heures indivisibles (à partir du 7ème jour) / <i>after and from 7 days</i>	6,00 €	7,20 €
	Forfait stationnement longue durée agences de voyage ¹ (de 7 à 16 jours) / <i>7 to 16 days e-travel park</i>	20,83 €	25,00 €
	Frais de réservation / <i>Booking fees</i>	Offerts / <i>Free</i>	
E parking : Parking P2 (uniquement sur réservation internet) <i>(Internet bookings only)</i>	Tarif en dépassement de réservation (par tranches de 24 heures indivisibles) <i>Exceeding fees per indivisible 24h</i>	12,50 €	15,00 €
Utilisation du démarreur de batterie <i>Battery' starter use</i>	Sous réserve de dépôt d'une caution de 500€ <i>500€ deposit</i>	Service gratuit <i>Free</i>	Service gratuit <i>Free</i>



¹ Sous réserve de disponibilité / Subject to availability

3 REDEVANCES EXTRA-AERONAUTIQUES

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE PORTANT SUR DES TERRAINS, IMMEUBLES, LOCAUX, EMBLEMES ET INSTALLATIONS DÉPENDANT DU DOMAINE PUBLIC DE L'AÉROPORT TOULON HYERES.

La SEATH peut consentir des autorisations d'occupation et d'utilisation de terrains immeubles, locaux, emplacements et installations. Ces autorisations doivent respecter le Cahier des Clauses et Conditions Générales annexé aux conventions d'occupation domaniale.

PRINCIPES GENERAUX

Les surfaces sont fournies en l'état et font l'objet d'une convention entre la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Toulon Hyeres et l'occupant.

Les titulaires sont tenus de donner aux biens qu'ils occupent l'utilisation prévue et s'interdisent de la modifier.

Lors d'une remise de clés ou d'une libération de locaux (suite au préavis conventionnel), tout mois calendaire commencé est dû. Il en est de même pour toute modification dans la surface contractuelle souscrite. A l'entrée dans les locaux et à la sortie des locaux, un état des lieux est effectué.

Tous travaux dans les locaux mis à disposition sont strictement interdits sans accord préalable. Toute modification de cloisonnage ou de branchement est à la charge de l'occupant.

Les redevances font l'objet d'une révision annuelle.

La facturation s'effectue au trimestre d'avance.

Les tarifs applicables à toute occupation du domaine public comprennent une partie fixe et/ou une partie variable :

La partie fixe est constituée d'une redevance proportionnelle à la surface occupée dont le tarif s'exprime en euros HT par M² par an.

La partie variable est fixée par la convention d'occupation conclue entre l'exploitant et l'occupant.

Les tarifs ci-dessous sont indiqués en montant hors taxe (HT).

3.1 REDEVANCES DOMANIALES POUR LES COMPAGNIES AERIENNES / AIRLINES CHARGES

Tarifs indiqués par m² par an / *Rates quoted per m² per year*

• Bureau éclairage naturel / <i>Day lighting office</i>	198 €
• Bureau aveugle / <i>Closed office</i>	157 €
• Comptoir vente / <i>Counter sale</i>	370 €
• Back office	165 €
• Vestiaire/local technique/local bagages / <i>Utility room</i>	93 €
• Banque enregistrement affectée à la demande (par heure indivisible) / <i>Check-in desk on demand</i>	51 €
• Charges Générales / <i>General fees</i>	71 €

3.2 **REDEVANCES DOMANIALES POUR LES LOUEURS DE VEHICULES / RENTAL CAR COMPANIES CHARGES**

Tarifs indiqués par m² par an / *Rates quoted per m² per year*

- Comptoir vente / *Counter sale* 660 €
- Back office 402 €
- Réserve / *Store* 87 €
- Locaux à usage commun / *Common parts* 87 €
- Charges Générales hors eau et électricité *General fees, water&electricity excluded* 48 €
- Parking P3 (par place/an / *per sport per year*) 1 283 €
- Parking P4 (par m²/an / *per m² per year*) 78 €

Emplacement station de lavage et station carburant 105 €

3.3 **REDEVANCES DOMANIALES POUR LES COMMERCES / COMMERCIAL STORES CHARGES**

Tarifs indiqués par m² par an / *Rates quoted per m² per year*

- Local Commercial / *Commercial store* 345 €
- Local réserve sous tunnel / *Store under tunnel* 99 €
- Local réserve dans aérogare / *Store in the airport* 77 €
- Surface commerciale restaurant / *Restaurant commercial area* 119 €
- Distributeur automatique (confiseries, boissons, photos...) / *Vending machines* 361 €
- Espace d'exposition permanent dans hall arrivée face salle arrivée internationale, podium de 10 m² (par tranche de 10 m² indivisible/an) / *Permanent advert Arrival area* 3 899 €
- Espace d'exposition permanent entre banques d'enregistrement et salle d'embarquement nationale - profondeur : 4 m (par mètre linéaire indivisible/an) / *Permanent advert Departure area* 1 080 €
- Charges Générales / *General fees* 46 €
- Charges Générales hors eau et électricité *General fees, water&electricity excluded* 34 €

3.4 **EMPLACEMENTS POUR ELEMENTS TECHNIQUES**

- Antenne et mât sur le toit pour téléphonie mobile (pour 1 antenne ou 1 mât /an – au-delà sur devis) 14 000 €
- Antenne sur le toit pour transmission aéronautique (par antenne ou mât /an) 7 039 €
- Emplacement dans local informatique (par m²/an) 336 €
- Armoire électrique sur le toit (par armoire/an) 603 €

3.5 **EMPLACEMENTS PRECAIRES (MAXIMUM 2 MOIS)**

- Banque d'accueil (par banque/jour) 105 €

- Sur l'esplanade (entre 30/40 places) (par jour et par tranche de 15 m² indivisible ou par véhicule) 53 €
- Places « VIP loueurs » (4 véhicules max sur 60m² indivisibles) (par jour) 130 €



3.6 FILMS ET PRISES DE VUES

Films

Tarifs pour prestations de 06h00 à 21h00, hors dimanche, jour férié et nuit.

Majoration de 100 % pour toute prestation réalisée un dimanche, un jour férié ou de nuit entre 21h00 et 06h00 locales

Tournage de films longs métrages, téléfilms, films publicitaires

- En zone publique (par heure) 300 €
- En zone réservée (par heure / sous réserve d'acceptation des autorités aéroportuaires) 500 €

Tournage de films courts métrages, films d'entreprise, émission TV (équipe de tournage restreinte : moins de 10 personnes)

- En zone publique (par heure) 150 €
- En zone réservée (par heure / sous réserve d'acceptation des autorités aéroportuaires) 225 €

Ces tarifs forfaitaires comprennent :

- Les places de stationnement du matériel technique
- La privatisation d'espaces
- L'établissement d'un plan de prévention
- La mise à disposition d'une personne à temps plein pour le suivi du tournage
- La mise à disposition des fluides

Non compris dans forfait – devis sur demande

- L'encadrement des équipes en zone publique (1 encadrant pour 10 personnes)
- L'encadrement des équipes en zone réservée (1 encadrant pour 5 personnes)
- Location de salles ou d'espaces



Prises de vues

Tarifs pour prestations de 06h00 à 21h00, hors dimanche, jours fériés et nuit. *Majoration de 100 % pour toute prestation réalisée un dimanche, un jour férié ou de nuit entre 21h00 et 06h00 locales*

Prises de vue photographiques

- En zone publique (par heure) 100 €
- En zone réservée (par heure)
(sous réserve d'acceptation des autorités aéroportuaires) 200 €

3.7 EXPOSITION PHOTOS OU TABLEAUX

Installation des œuvres sur filins au-dessus des rangées de sièges dos à dos

Tarifs pour mise à disposition du Hall Départ (32 sièges, soit 16 ml)

Durée	ETE (1^{er} Avril au 31 Octobre)	remise pour basse saison	HIVER (1^{er} Novembre au 31 Mars)
1 mois	780 €	10 %	702 €
2 mois (remise de 10 %)	1 404€	15 %	1 193 €
3 mois (remise de 20 %)	1 872 €	20 %	1 497 €

Tarifs pour mise à disposition des Hall Départ + Hall Arrivée (64 sièges, soit 32 ml)

Durée	ETE (1^{er} Avril au 31 Octobre)	remise pour basse saison	HIVER (1^{er} Novembre au 31 Mars)
1 mois	1 092 €	10 %	873 €
2 mois (remise de 10 %)	1 965 €	15 %	1 572 €
3 mois (remise de 20 %)	2 620 €	20 %	2 096 €

Tarifs pour installation et désinstallation de l'exposition (en option)

	Tarif HT
Hall Départ	936 €
Hall Départ + Hall Arrivée	1 872 €

3.8 LOCATION DE LA SALLE DE REUNION

Matériel (rétroprojecteur ou vidéoprojecteur) mis à disposition sur demande

Tarifs pour prestations de 6h00 à 21h00, hors dimanche, jours fériés et nuit. *Majoration de 100 % pour toute prestation réalisée un dimanche, un jour férié ou de nuit entre 21h00 et 06h00 locales*

- | | |
|---|----------|
| • ½ journée (8h30 à 13h30 ou 13h30 à 18h30) | 100,00 € |
| Supplément option Visio conférence | 80,00 € |
| • Journée (8h30 à 18h30) | 180,00 € |
| Supplément option Visio conférence | 120,00 € |



Salon des Iles d'Or (20 places)

Salon de la Presqu'île (20-25 places) (photo non contractuelle)

Une salle cosy de 15m² avec canapés et table basse est à votre disposition :

- | | |
|---|---------|
| • ½ journée (8h30 à 13h30 ou 13h30 à 18h30) | 50,00 € |
| • Journée (8h30 à 18h30) | 90,00 € |

3.9 TELEPHONIE

Prestations sur lignes internes ou externes

- | | |
|--|-----|
| • Prise RJ 45
Installée totalement par l'aéroport (par prise/par mois) | 9 € |
| • Prise RJ 45
Installée partiellement par l'aéroport (par prise/par mois) | 5 € |

Prestations sur lignes internes

- | | |
|---|------|
| • Abonnement (par ligne/par mois) | 14 € |
| • Location et entretien des postes numériques (par poste/par mois) | 10 € |
| • Location et entretien des postes analogiques (par poste/par mois) | 3 € |
| • Facturation détaillée (par ligne/par mois) | 1 € |

Travaux divers

- | | |
|-----------------------------------|-------|
| • Routage ligne (par ligne) | 172 € |
| • Routage ADSL (par ligne) | 527 € |
| • Paramétrage Autocom (par ligne) | 98 € |

3.10 CHARGES

Conformément au CCCG applicable à l'ensemble des conventions, le locataire doit s'acquitter des charges locatives correspondant aux charges des parties privatives et à une quote-part des charges des parties communes.

Ces charges incluent notamment :

- Les énergies
- L'entretien
- L'eau

Ces prestations font l'objet d'une facturation trimestrielle à terme échu sur la base du coût réel.

Les charges pour l'aérogare sont calculées :

- au prorata des surfaces occupées
- en fonction des parties communes
- sur la base des charges constatées

La facturation à l'année civile comporte 4 acomptes calculés chacun sur la base du tarif N-1. La régularisation intervient lors du 1er acompte de l'année N+1.

Refacturation eau

- | | |
|-------------------------------|--------|
| • Janvier à Mars (par m3) | 4,50 € |
| • Avril à Septembre (par m3) | 6,20 € |
| • Octobre à Décembre (par m3) | 4,50 € |

Refacturation électricité

- | | |
|--------------------------------|--------|
| • Janvier à Mars (par kWh) | 0,15 € |
| • Avril à Septembre (par kWh) | 0,10 € |
| • Octobre à Décembre (par kWh) | 0,15 € |

3.11 AUTRES PRESTATIONS

Travaux divers

Majoration de 100 % pour toute prestation réalisée un dimanche, un jour férié ou de nuit entre 21h00 et 06h00 locales

- | | |
|--|-------|
| • M.O. Agent d'accompagnement (par heure et par agent, hors majoration dimanche, jour férié et nuit) | 66 € |
| • M.O. Agent (par heure et par agent, hors majoration dimanche, jour férié et nuit) | 66 € |
| • M.O. Technicien (par heure et par agent, hors majoration dimanche, jour férié et nuit) | 76 € |
| • M.O. Agent de Maîtrise (par heure et par agent, hors majoration dimanche, jour férié et nuit) | 101 € |
| • M.O. Mécanicien Avion (par heure et par agent, hors majoration dimanche, jour férié et nuit) | 112 € |
| • M.O. Ingénieur ou Cadre (par heure et par agent, hors majoration dimanche, jour férié et nuit) | 151 € |
| • Responsable technique pour suivi du dossier et plan de sécurité / prévention (forfait) | 210 € |

Divers

• Location de poste portatif de radiocommunication (par mois)	34 €
• Abonnement / accès au réseau pour une ligne de radiocommunication (par mois)	26 €
• Nettoyage voies d'accès et parc de stationnement (enlèvement d'hydrocarbures, corps gras...)	94 €
• Location d'une nacelle sans opérateur	
1/2 journée (4 heures)	187 €
1 journée (8 heures)	312 €
• Location d'une nacelle avec opérateur:	
1/2 journée (4 heures)	449 €
1 journée (8 heures)	836 €

Autres prestations liées à la facturation

• Frais de mise en contentieux ²	42 €
• Frais de gestion	15% du montant HT

² Les frais de contentieux sont appliqués automatiquement, dès que le dossier est transmis au service contentieux, c'est-à-dire après la 1^{ère} relance par courrier.